

Présentation des dispositifs d'accompagnement des PME de la Région BFC

RET 21

21 février 2023

Philosophie d'intervention

Accompagner globalement les projets d'entreprise en mobilisant de façon coordonnée :

- Les outils d'intervention gérés par la Région : 3 dispositifs principaux (Développement des PME, Décarbonation des entreprises, Entreprises en mutation)
 - + Fonds européens (notamment une mesure dédiée à l'investissement des PME)
- Les outils gérés par des partenaires (capital risque avec UI Investissement, Prêts d'honneur, Fonds de garantie, SEM, Batifranc ...)

Centrer l'action de la Région sur les phases les plus délicates de la vie des entreprises :

- Création - Transmission
- Mutation / Entreprises en difficulté conjoncturelle
- Développement important

Philosophie d'intervention

OBJECTIFS

- Viser un effet de levier maximum sur les financements privés (actionnaires, banques)
- Plus d'argent injecté dans l'économie régionale orientée vers des projets économiquement viable et écologiquement responsables
- Inciter les entreprises à étendre leurs marchés au delà de la Région Bourgogne Franche-Comté : critère d'éligibilité aux aides régionales



Les entreprises éligibles doivent avoir :

- un ou des marchés qui s'étendent au-delà de la région Bourgogne Franche-Comté
- sauf les entreprises sous-traitantes quelque-soit leur rang dès lors qu'elles produisent :
 - un/des éléments rentrant dans la chaîne de valeur de produits ayant vocation à s'exporter
 - au-delà de la région Bourgogne Franche-Comté »

Entreprises cibles

Sont éligibles **les PME au sens communautaire** (entreprise de moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€).

Toutes entreprises ou structures, inscrites au RCS ou au Répertoire des Métiers relevant de :

- secteurs industriels, de production, de transformation
- commerce de gros inter-entreprises (B to B to C)
- services innovants (numérique, informatique, digitalisation ou moyen exclusif de production)
- prestations de services techniques à l'industrie (cabinet étude/ingénierie hors AMO/maîtrise d'oeuvre)
- logistique (hors transport et stockage)

Les entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire relevant de ces secteurs d'activités sont également éligibles.

Sont exclues les entreprises individuelles, les professions libérales et réglementées, les commerces et les exploitations agricoles,

DISPOSITIF D'AIDE

Avances remboursables

Besoin de trésorerie pour créer, reprendre ou développer une entreprise : aide (remboursable sur 5 ans dont 1 an de différé) de minimum 20k € et maximum 200k€ (pour 1 € de fonds Région demandé, nécessité d'1 € d'apport et d'1 € de prêt bancaire / limité au montant des FP de l'entreprise reprise pour la transmission)

Besoin d'investir dans du matériel de production : aide (remboursable sur 5 ans dont 6 mois de différé) de maximum 250k€ correspondant à une aide de 20 % ou 30 % (selon lieu du projet). Eligible : matériel neuf (ou coût du retrofit), dépense minimum de 80k€.

Besoin de recruter un cadre : aide de maximum 50k€ (remboursable sur 3 ans dont 1 an de différé / 4 ans dont 2 différé pour les cadres R&D ou export). Eligible : statut cadre, création de poste, 35k€ de salaire chargé minimum, pas de lien familial, 3 demandes max par an

DISPOSITIF D'AIDE Mutation

Accompagner la prédifficulté en amont procédure collective

conseil prédifficulté : conseil externe en amont de la procédure collective/reprise d'entreprise par des salariés, subvention à 100% de la prestation du cabinet préselectionné par la Région

AR consolidation financière : consolider la trésorerie pour favoriser la mise en place d'un plan de redressement et/ou réaménagement de la dette bancaire, AR sur 5-6 ans dont 1-2 ans de différé, maximum 200k€

AR reprise à la barre du tribunal : favoriser la reprise par de nouveaux actionnaires, pérenniser l'emploi (10 mini), AR sur 5 ans dont 1 an de différé, maximum 200k€ en équivalence avec les fonds propres apportés

DISPOSITIF D'AIDE Filière automobile

Accompagner la filière automobile (ETI éligibles en plus des PME)

aide au conseil : conseil externe pour renforcement de compétitivité ou diversification, subvention à 100% de la prestation du cabinet préselectionné par la Région

aide à l'investissement : investissement matériel pour renforcement de compétitivité ou diversification, le CA doit a minima être de 30% dans le secteur automobile, aide maximum de 200k€

- Subvention de 20% pour PME de moins de 50 salariés (35% en AFR)
- Subvention de 10% pour PME de plus de 50 salariés (25% en AFR)
- Subvention de 15% pour les ETI (régime d'aide « reprise durable»)

DISPOSITIF D'AIDE Décarbonation

Amplifier la décarbonation des industries en complémentarité avec les dispositifs de l'Etat et ADEME et selon 5 leviers de la stratégie Région

1. Mesurer et identifier les émissions GES et structurer un plan d'action
2. Renforcer la sobriété et efficacité énergétique de l'activité
3. Substituer les énergies fossiles en diversifiant les sources d'énergie non carbonées
4. Décarboner les procédés
5. Renforcer la sobriété matière, encourager l'éco-conception et l'économie circulaire

DISPOSITIF D'AIDE Décarbonation

Aide au conseil : accompagner l'état des lieux GES, audit énergétique, cycle de vie du produit, faisabilité de l'investissement décarboné

Subvention de 50-70% selon la durée (+/- 7 jours), plafonnée à 10-30k€ sur 3 ans

Pas d'obligation réglementaire, réalisation par des consultants indépendants

Aide à l'investissement : faciliter la diminution de l'impact carbone lié à l'activité

Subvention de mini 10k€ et maxi 200k€

Un audit/étude/visite/avis d'un membre réseau RT2E requis au préalable

4 axes : renforcer sobriété et efficacité énergétique, substituer énergies fossiles par sources non carbonées, électrifier les procédés, renforcer la sobriété matière et encourager éco-conception et économie circulaire

LES AUTRES ACCOMPAGNEMENTS DES PME

Accompagner les PME à l'International :

- recrutement de cadre export (AR de 50k€ max), VIE (subvention de 5-10k€ selon la durée de la mission), démarches de prospection (Pass'export pour cibler de nouveaux marchés, subvention de 50% et 15k€ max)

Contact : Georgette JURCIC / 03 81 61 62 44

Accompagner les TPE

- AR création-reprise, AR croissance (AR de 35% et max 2-45k€ selon le besoin de trésorerie + investissements matériel)

Contact : Raphaël PETITBOULANGER / 03 80 44 34 50

- PCRTF : élargissement des bénéficiaires en QPV

Contact : Valérie PERSONENI / 03 81 61 64 85

Liste des chargés de mission développement des PME par territoire

Pierre TURUANI : Chef de service développement des PME et de l'industrie

Romain BAZIN : département 21

Tel : 03 80 44 41 06

Florence BEAUJOUAN : département 25

Tel : 03 81 61 55 34

Charline PERNET : département 39

Tel : 03 81 61 61 27

Marc DAVID : département 58

Tel : 03 80 44 35 28

Clara GARNIER : département 70

Tel : 03 81 61 63 69

Laurence TRIOMPHE : département 71

Tel : 03 80 44 37 66

Jacques DUSSABLY : département 89

Tel : 03 80 44 34 53

Delphine SERRA : nord Franche Comté (90 + 25)

Tel : 03 81 61 55 82

Aide à l'international : Georgette JURCIC

Tel : 03 81 61 62 44